



Délibération du Conseil Communautaire

- Le jeudi 07 novembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la Tour-Blanche-Cercles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 31 octobre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	47	Allain Tricoire- Jean-Pierre Prigul- Bernadette Bazinet-Janick Laille-Christine Berthé-Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Yves Mahaud-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Géry Denis-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Christine Laurent-Romain Perruchaud-Philippe Chotard-Christophe Rossard-Jean-Pierre Chaumette-Pierre Guigné-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prisca Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Marion Lafaye-Régis Defraye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents		
Titulaires absents	10	Lisa Boyer-Murielle Cassier-Jean-Marcel Beau-Joël Constant-Laurent Casanave-Dominique Caillou-Catherine Esculier-Joël de Luca-Jean-Claude Arnaud-Edwige Badel
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Murielle Cassier à Yves Mahaud Jean-Marcel Beau à Jean-Pierre Chaumette Joël Constant à Bruno Limerat Laurent Casanave à Catherine Bezac-Gonthier Dominique Caillou à Romain Perruchaud Catherine Esculier à Christine Laurent Joël De Luca à Jean-Pierre Paretour Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Edwige Badel à Pierre Janailac

DELIBERATION N° 2024 /161 : (Code Nomenclature /753)**DATE : 07 NOVEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Francis Lafaye****OBJET : Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH 2023**

Dans le cadre de l'OPAH 2023, il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le versement de la subvention des propriétaires ayant terminé leurs travaux. Ils ont perçu l'aide de l'Anah, il convient désormais de leur verser la subvention qui leur a été attribuée au dépôt de leur dossier :

Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Montrant HT retenus pour le calcul des aides	Subvention ANAH	Autre	Subvention CDC
Celles	Travaux énergie	5 920.46 €	5 193.87€	4 012€		125.62€ ASE :100€

La Communauté de Communes n'octroie plus d'aide financière depuis le 1^{er} janvier 2024 pour les dossiers d'aide aux travaux d'amélioration énergétique et/ou adaptation. Néanmoins elle assure gratuitement le suivi administratif et technique des demandes des ménages aux ressources très modestes et modeste.

Il nous paraît intéressant de vous informer de l'état des dossiers déposés et dont les travaux sont terminés.

A titre informatif il est à noter que les premiers dossiers déposés en 2024 arrivent en demande de solde auprès des services de l'Anah :

Commune	Nature des travaux	Montant TTC des travaux	Subvention ANAH	Autre
St Martin de Ribérac	Travaux autonomie	9 421.60€	6019€	
Ribérac	Travaux autonomie	7 753€	4934€	
Lisle	Travaux autonomie	5 203€	3 311€	
Paussac et St Vivien	Travaux autonomie	3 679€	2 338€	
St Victor	Travaux énergie	73 654.05€	62 815€	
Verteillac	Travaux Autonomie	10 432.30€	6 639€	APA : 1 154.96€
Ribérac	Travaux autonomie	5 114.40€	3 255€	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 57

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 19-11-2024

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance
du 07 novembre 2024
Yves Mahaud**



Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT

Le 14/11/2024 13:03:19